

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA LOIRE

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents Au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
30	23	28
Date de la convocation		
19/02/2026		
Date d'affichage		
19/02/2026		

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS**
du Conseil de la COMMUNAUTE DE
COMMUNES du
"PAYS ENTRE LOIRE ET RHONE"
Séance du **jeudi 5 Mars 2026 (20h)**
À SAINT-SYMPHORIEN DE LAY
L'an deux mille vingt six
et le cinq mars à vingt heures

Le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul CAPITAN, Président.

Etaient présents :

JUSSELME Jean-Paul (Chirassimont), CAPITAN Jean-Paul (Cordelle), LIEVRE Céline (Croizet sur Gand), NEYRAND Jean-François (Fourneaux), GIRAUD Jean-Marc (Lay), FOURNEL Béatrice (Machézal), GIVRE Dominique (Neaux), DAVID Blandine, DOTTO Luc, ROFFAT Hubert (Neulise), BRUN Charles (Pradines), DAUVERGNE Jean-François, LAIADI Benabdallah (Régny), GIRARDIN Jean-Michel, REULIER Serge (St Cyr de Favières); COQUARD Romain, GRIVOT Vincent, PRAST Lionel (St Just la Pendue), PERRIN Gérald (St Priest la Roche), GEAY Dominique, MARTEIL Frédéric, (St Symphorien de Lay), CRIONAY Timothée (St Victor sur Rhins), BERT Pascal (Vendranges)

Excusés ayant donné pouvoir : CHATRE Philippe a donné pouvoir à CAPITAN Jean-Paul (Cordelle); MONTEL Fabienne a donnée pouvoir à LAIADI Benabdallah (Régny); GIRAUD Stéphanie a donnée pouvoir à COQUARD Romain (St Just la Pendue); DADOLLE Aurélien a donné pouvoir à MARTEIL Frédéric (St Symphorien de Lay); PIZAY Séverine a donnée pouvoir à GEAY Dominique (St Symphorien de Lay)

Excusés : FESSY Véronique (Pradines); BROSSETTE Maryline (St Victor sur Rhins)

Secrétaire de séance : Timothée CRIONAY

Délibération : 2026-047-CC

OBJET : Tarifs Base nautique de la Loire à Cordelle

Communauté de Communes du Pays entre Loire et Rhône

Délibération : 2026-047-CC**OBJET : Tarifs Base nautique de la Loire à Cordelle**

Considérant la constitution en cours du Groupement d'Intérêt Economique (GIE) « Base nautique de la Loire » approuvée par le Conseil Communautaire en date du 11 décembre 2025,

Le Président propose au Conseil communautaire de fixer les tarifs des prestations qui seront proposées par la CoPLER dans le cadre du GIE « Base nautique de la Loire » comme suit :

TARIFICATION POUR LES MEMBRES DU GIE :

- Kayak ou paddle solo :
3 € pour 1h / 4 € pour 2h / 5 € pour ½ journée/ 6 € pour 1 journée *
- Kayak ou paddle duo :
4 € pour 1h / 5 € pour 2h / 6 € pour ½ journée/ 7 € pour 1 journée *
- Kayak trio :
5 € pour 1h / 6 € pour 2h / 7 € pour ½ journée/ 8 € pour 1 journée *
- Pédalo :
6 € pour 1h / 7 € pour 2h / 8 € pour ½ journée/ 9 € pour 1 journée *
- Location de jeux en liberté (molky, pétanque...) : 4 €/ jeu/ heure

**Prix par embarcation*

TARIFICATION POUR LES CLIENTS /PARTENAIRES EXTERNES :**➤ Location d'embarcations en liberté :**

- Kayak ou paddle solo :
 - o 12 € pour 1h / 15 € pour 2h / 25 € pour ½ journée/ 35 € pour 1 journée *
 - o 50% de réduction pour les établissements scolaires, les centre de loisirs, les associations socio-culturelles des territoires CoPLER/CCVAI, les publics en situation de handicap et publics spécifiques justifiant une tarification solidaire.
- Kayak ou paddle duo :
 - o 15 € pour 1h / 22 € pour 2h / 32 € pour ½ journée/ 42 € pour 1 journée *
 - o 50% de réduction pour les établissements scolaires, les centre de loisirs, les associations socio-culturelles des territoires CoPLER/CCVAI, les publics en situation de handicap et publics spécifiques justifiant une tarification solidaire.
- Kayak trio :
 - o 20 € pour 1h / 28 € pour 2h / 38 € pour ½ journée/ 48 € pour 1 journée *
 - o 50% de réduction pour les établissements scolaires, les centre de loisirs, les associations socio-culturelles des territoires CoPLER/CCVAI, les publics en situation de handicap et publics spécifiques justifiant une tarification solidaire.

Communauté de Communes du Pays entre Loire et Rhône

Délibération : 2026-047-CC

OBJET : Tarifs Base nautique de la Loire à Cordelle

- Pédalo :
 - o 20 € pour 1h / 30 € pour 2h / 40 € pour ½ journée/ 50 € pour 1 journée *
 - o 50% de réduction pour les établissements scolaires, les centre de loisirs, les associations socio-culturelles des territoires CoPLER/CCVAI, les publics en situation de handicap et publics spécifiques justifiant une tarification solidaire.
- Pénalité de retard : 10€ /quart d'heure de retard
- 20% de réduction sur le plein tarif à partir de 15 personnes

**Prix par embarcation*

➤ **Autres prestations :**

- Lancer de haches : 13€ /personne
- Jeu de piste enfant : 14€ /enfant
- Tir à l'arc ventouse : 8€ par enfant / heure
- Location de jeux en liberté (moly, pétanque...) : 5 €/ jeu/ heure
- Randonnée kayak en liberté (transport jusqu'au château inclus) : 21 €/ personne + option visite guidée du Château de la Roche 6 €/ personne
- Course d'orientation en liberté (réservée aux groupes) : 12 €/personne ou 6 €/personne en complément d'une activité encadrée
- Course d'orientation kayak : 20 €/adulte et 15 €/enfant

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, **a l'unanimité** :

- **APPROUVE** les tarifs des prestation proposées par la CoPLER dans le cadre du GIE Base nautique de la Loire à compter de la création dudit GIE,
- **AUTORISE** le Président à engager toutes les démarches nécessaires à leur mise en œuvre, facturation et encaissement.

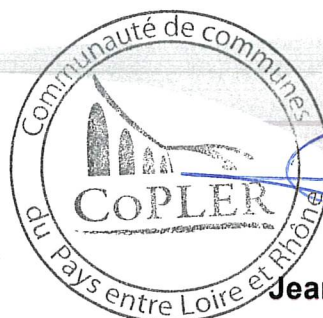
Fait et délibéré les jours, mois et an susdit
Fait à Saint-Symphorien de Lay,
Le 05/03/2026

Le secrétaire de séance,


Timothée CRIONAY

Le Président,


Jean-Paul CAPITAN



Communauté de Communes du Pays entre Loire et Rhône